



2^{ème} série de réunions publiques relative à la révision du PLU 3.1

**Compte rendu de la réunion publique
du 29 Janvier 2013
à Ambés**

Sommaire

1.	Introduction.....	3
1.1.	Contexte de la réunion publique	3
1.2.	Introduction de Monsieur le Maire :.....	4
1.3.	Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal.....	4
1.4.	Présentation de la carte « ville en projet ».....	4
2.	Contributions des participants.....	5
2.1.	Les éléments du projet qui conviennent.....	5
2.2.	Les éléments du projet qui ne conviennent pas.....	5
2.3.	Les éléments complémentaires à prendre en compte	6
2.4.	Les questionnements posés par les participants	6
3.	Conclusion de Monsieur le Maire.....	7

1. Introduction

1.1. Contexte de la réunion publique

Une dizaine de personnes se sont réunies à Ambés le 29 janvier 2013, pour prendre connaissance de l'avancement de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme 3.1 et discuter du projet décliné au niveau communal.

Après un discours introductif de Monsieur Pierre, Maire d'Ambés, Christine Volpilhac, responsable du service Planification Urbaine de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a présenté l'état d'avancement du projet de PLU 3.1 ainsi que sa déclinaison locale en s'appuyant sur un document de travail, la carte « ville en projet » d'Ambés.

Sophie Guillain de Res publica animait les débats.

Quel est l'objectif de cette deuxième réunion publique ?

Les 27 réunions publiques communales ont pour objectif de présenter l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme 3.1 depuis la première série de réunions publiques communales qui avait eu lieu de décembre 2011 à janvier 2012. Avec un temps de travail par table, il s'agit avant tout de permettre aux participants de donner leurs avis sur le projet de PLU 3.1 décliné au niveau communal.

Comment débat-on ?

Le débat s'instaure par le biais de tables rondes, autour desquelles 8 à 10 participants s'installent et répondent collectivement aux questions. Les élus sont invités à participer mais se regroupent à une même table. Après ce travail, les tables restituent en plénière à toutes les autres le fruit de leur réflexion. C'est l'objet de ce compte-rendu.

Quelles sont les suites ?

Après cette deuxième session de réunions dans les communes, qui ont pour but de discuter localement des enjeux et des projets de chaque territoire, les contributions des résidents et des acteurs des communes viendront nourrir la réflexion en cours avec les partenaires et institutionnels. La CUB, in fine, tient la plume du document de PLU 3.1, mais elle le fait avec le concours des communes, des acteurs, de la société civile et des habitants.

1.2. Introduction de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire accueille les participants en les remerciant de leur présence et laisse la parole à La Cub qui présente l'état d'avancement du projet de PLU 3.1 ainsi que sa déclinaison au niveau communal.

1.3. Présentation de l'avancement du projet de PLU 3.1 et du projet communal

La présentation de la CUB accompagne le compte-rendu sous format PowerPoint. Les documents sont également disponibles sur la page du site www.participation.lacub.fr dédiée aux comptes rendus des réunions publiques des 27 communes. Ces comptes rendus sont rédigés à partir des contributions collectives et individuelles des participants mais également, ils s'appuient sur les enregistrements des débats.

1.4. Présentation de la carte « ville en projet »

Cette carte est provisoire, c'est une carte de travail qui va évoluer. Elle doit être discutée, aussi, avec les services de l'Etat concernant les risques et nuisances. Elle représente le projet sur Ambés que l'on aimerait pouvoir développer.

Le cœur de la presqu'île doit être préservé, il fait partie des trames naturelles importantes de l'agglomération. Cette trame naturelle est représentée par la flèche en pointillé sur la carte. Par ailleurs, de part et d'autre nous allons essayer d'urbaniser, ou tout au moins de maintenir la vie de la commune que ce soit la vie économique sur les bords de la Garonne, ou dans le centre bourg, de maintenir la population en place. Nous souhaitons donner un certain dynamisme pour permettre à Ambés de vivre. Pour cela, nous avons identifié certains secteurs pour construire un minimum de logements qui permettent d'accueillir le desserrement des ménages, d'avoir des logements plus adaptés au vieillissement de la population et enfin pouvoir accueillir quelques habitants supplémentaires qui pourraient aussi contribuer à l'agglomération millionnaire . (Exemple de secteur de projet : autour de Beauregard, un projet réalisé et un projet en cours).

L'important à Ambés c'est son territoire naturel. Il est essentiel de se questionner sur la façon dont on peut valoriser ces espaces en prenant en compte le risque inondation. Egalement, sur les parties occupées par l'économie, il faut essayer de faire en sorte d'organiser la ville et son développement à travers le PLU pour plusieurs années.

2. Contributions des participants

Après avoir répondu individuellement à des questions, et en avoir débattu entre eux, les participants réunis par table de 8 à 10 personnes ont restitué à l'assemblée le fruit de leurs échanges. La restitution et la lecture des fiches de contribution remises à la fin de la réunion font ressortir les avis des participants sur le projet présenté ainsi que les éléments complémentaires à prendre en compte. Les termes employés sont des « verbatim » extraits des restitutions ou le plus proche possible des expressions utilisées par les participants.

Les questions posées aux participants étaient les suivantes :

- Suite à la déclinaison du projet à l'échelle communale, qui vient de vous être présentée, quels éléments du projet vous conviennent ? Pourquoi ?
- Quels éléments ne vous conviennent pas ? Pourquoi ?
- Compte tenu de la singularité du territoire, quels sont les éléments complémentaires qui vous paraissent importants à prendre en compte ? (en termes d'habitat, de déplacement, de cadre de vie, de développement économique...)

2.1. Les éléments du projet qui conviennent

Les participants ont adhéré à :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o La réflexion sur la possibilité de construire en prenant en compte la spécificité du risque inondation.
- **La nature et le cadre de vie**
 - o La reconnaissance de la qualité écologique des espaces naturels et la préservation des zones naturelles remarquables, mais sans les sanctuariser et en préservant leurs usages (promenade, agriculture, chasse, ...)

2.2. Les éléments du projet qui ne conviennent pas

Les participants n'adhèrent pas à :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o Toutes les constructions sont gelées : à part dans le centre bourg et à certains endroits de la périphérie, nous ne pouvons plus rien construire à cause du PPRI.
- **Les déplacements**
 - o L'offre en transport en commun n'est pas satisfaisante. Faible fréquence des bus mais également, les lieux de correspondances ne sont pas forcément pratiques ou pertinents.

2.3. Les éléments complémentaires à prendre en compte

Les participants souhaitent :

- **L'habitat et l'urbanisme**
 - o Que l'arrivée de nouveaux habitants s'accompagne d'un développement de services, d'équipements publics, de commerces et notamment d'une offre de transport en commun adaptée.
- **La nature et le cadre de vie**
 - o La prise en compte de la spécificité du territoire car, à cause du PPRI (plan de prévention des risques inondations), on ne peut rien faire hors du bourg.
 - o La prise en compte du PPRT (plan de prévention des risques technologiques)
 - o Que la nature soit ouverte à tous mais sans ajouter de nouvelles contraintes en interdisant certaines pratiques (chasse, pêche...) qui pousseraient des habitants à partir de la commune car le cadre de vie d'Ambés serait modifié et perturbé.

2.4. Les questionnements posés par les participants

- Est-ce que les digues vont être refaites ?

3. Conclusion de Monsieur le Maire

Pour Monsieur le Maire, la ville d'Ambés a des atouts mais est, également, impactée par des risques naturels et industriels. Il ne faut pas en avoir peur mais les anticiper. Ce projet est une proposition qui vise à anticiper les évolutions futures en matière de protection contre le risque inondation, de manière à pouvoir être réactifs dès que les différentes décisions auront été prises. Ce projet est travaillé main dans la main entre ville et cub, en discussion constante avec les services de l'Etat.

Il rappelle que le PPRI s'impose au PLU, mais que les discussions avec l'Etat permettent d'essayer de rendre constructible certaines zones où le risque est le plus faible et où certaines conditions, pour l'urbanisation, sont réunies.

La Cub a lancé un marché pour se doter d'un prestataire qui devra réfléchir à comment construire en zone inondable. L'objectif est de savoir comment rédiger les règles de construction dans le PLU pour ces zones spécifiques.

Pour conclure, monsieur le Maire rappelle que les réponses concernant le risque inondation (PPRI, les digues...) seront apportées lors d'une réunion spécifique sur ce sujet qui aura lieu le 7 février 2013, en présence de l'Etat et du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST).